



Un berger connu

Il y a quelques années, au cours d'un dîner offert en son honneur, un acteur connu accepta, à la demande d'un des invités, de déclamer un poème dont il laissa le choix à l'assistance. Un monsieur âgé exprima le désir d'entendre réciter le Psaume 23.

L'artiste, visiblement surpris, posa une condition : « Je veux bien réciter ce psaume, mais à une condition : que vous le récitiez vous-même après moi . »

L'acteur commença à déclamer le psaume de David. La diction était parfaite, l'auditoire, sous le charme, punctua d'applaudissements la fin de la récitation.

Le calme revenu, le vieux monsieur enchaîna. Sa voix était tremblante. Quand il eut terminé, il n'y eut pas d'applaudissements, mais plusieurs invités essuyèrent des larmes.

L'artiste s'approcha alors du vieillard pour lui dire : « J'ai charmé les oreilles, vous avez touché les cœurs. Pourquoi cela ? Je connais le Psaume 23, mais vous, vous connaissez le Berger ».

Et nous, connaissons-nous Jésus le bon Berger ? Pour pouvoir véritablement parler du berger, il faut d'abord avoir ressenti ce besoin de délivrance de notre péché et s'être confié en celui qui est venu à notre recherche. Si nous avons accepté le salut qu'il nous offre, nous pourrons ensuite apprécier la force et le soutien qu'il donne et nous reconnaitrons sa voix.

En Corée



A une réunion organisée par la mission évangélique en Corée assistait ce soir-là un individu nommé Cho. Vivement impressionné par le message, à la fin il s'approcha de l'orateur. Est-il possible que le salut puisse s'appliquer à quelqu'un qui aurait commis des crimes méritant la peine capitale ? Il raconta alors sa triste carrière de bandit de grand chemin et ajouta qu'il doutait que Jésus puisse pardonner de tels péchés.

L'évangéliste lut plusieurs passages de l'Écriture et pria avec lui. Il était près de minuit quand tout à coup, Cho s'écria : « Je vais aller voir le juge pour lui dire que maintenant que je crois en Jésus, j'abandonne le brigandage. Je m'attends au pire, mais je suis sûr que Dieu veut que je fasse cette confession ».

Surpris par l'aveu spontané de Cho, le magistrat ne voulut pas le condamner et en référa au gouverneur de la province. Celui-ci jugea si extraordinaire ce fait sans précédent qu'il décida de ne pas le condamner non plus, mais au contraire de citer ce cas en exemple. Une proclamation largement publiée engagea le district tout entier à embrasser une religion qui produisait de si grandes transformations.

Le magistrat fit donc relâcher Cho. Non seulement cette affaire eut un grand retentissement dans toute la région, mais mieux encore, Cho se fit un devoir de parler de sa foi à ses voisins, les amenant l'un après l'autre à Jésus-Christ.

